



J'ai 16ans et je ne veut plus voir ma mère!!!

Par **azertyu**, le **04/11/2008** à **10:56**

bonjour,
j'ai 16ans, mes parents sont mariés mais ils sont justes séparés. Je vis actuellement chez mon père en passant les week end chez ma mère et la moitié des vacances. Puisque les rapports avec ma mère sont assez argneux et qu'elle est une gêne pour moi, je voudrai savoir si c'est légal avant de prendre ma décision : de voir ma mère que quand je le désire (par exemple: deux fois par an).

merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **04/11/2008** à **13:23**

Bonjour,

Vous faites une lettre dans ce sens au Juge des Affaires Familiales. Attendez sa réponse avant de prendre une quelconque décision car, n'étant pas majeure, votre père pourrait être accusé par votre mère de "non présentation d'enfant" et c'est un délit.

Vous pouvez aussi demander à votre père et à votre mère qu'ils vous émancipent. Vous deviendrez alors majeure et ferez comme bon vous semble.